

Paris, le 7 avril 2009

Monsieur François FILLON  
Premier Ministre

Monsieur le Premier Ministre,

Le Groupe des Associations de la Haute Fonction publique (G16) a eu connaissance de la teneur du projet de décret qui devait être soumis au Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat lors de sa séance du 13 mars 2009.

Ce projet confirme les craintes que plusieurs membres du G16 vous ont exprimées le 27 janvier dernier.

Les membres du Groupe des Associations de la Haute fonction publique ont pour vocation d'exercer d'importantes responsabilités au sein de l'Etat, impliquant un engagement et une disponibilité qui ne sont guère compatibles avec l'aménagement du temps de travail. C'est pourquoi les dispositions relatives à la réduction du temps de travail ont, le plus souvent, conduit les Hauts fonctionnaires à privilégier l'usage des comptes épargne temps.

Les responsabilités et la charge de travail de ces hauts fonctionnaires ne leur permettent qu'exceptionnellement de prendre réellement les jours de RTT qui découlent des dispositions légales sur l'aménagement et la réduction du temps de travail. Aussi, la plupart des membres des corps de la haute fonction publique ont vu augmenter le crédit de leur compte épargne temps sans être sûrs de pouvoir en bénéficier un jour. C'est la raison pour laquelle ils ont demandé de longue date des instructions ne freinant pas une prise effective de congés ou, à défaut, de pouvoir convertir leurs jours de RTT excédentaires en rémunération complémentaire, à l'instar des cadres supérieurs et dirigeants du secteur privé.

Le gouvernement a opté pour la possibilité de convertir les jours de RTT excédentaires en rémunération complémentaire. Toutefois, la formule de conversion retenue n'a pas adopté, comme base de calcul, la rémunération réelle de l'intéressé, comme dans le secteur privé, mais une base forfaitaire par catégorie d'agent. Le montant retenu pour les cadres A est un forfait de 125 € bruts par jour de RTT. Un forfait de 125 € bruts par jour correspond à une rémunération brute annuelle d'environ 26 000 €, très en deçà des rémunérations moyennes

des hauts fonctionnaires. Le principe selon lequel les rémunérations varient en fonction de la qualification et de la responsabilité – les jours de congé étant rémunérés sur la même base – se trouve ainsi totalement remis en cause

Au demeurant, les membres du G16 ne comprennent pas pourquoi n'a pas été retenu le principe d'une « monétisation » des jours de RTT sur la base de la rémunération réelle (indiciaire et indemnitaire) à l'instar de ce qui se pratique depuis fort longtemps pour les prélèvements effectués au titre des jours de grève : la mise en œuvre pratique de cette solution n'aurait pas été difficile, en prenant par exemple comme référence le salaire brut de l'année N-1. Le coût budgétaire aurait été fort limité en raison des faibles effectifs en cause.

Dès lors, le principe du forfait de 125 € est perçu par les hauts fonctionnaires, non seulement comme une nouvelle mesure discriminatoire à leur égard, mais comme la marque d'une attention insuffisante du gouvernement portée à ses cadres supérieurs et dirigeants, alors que vous n'ignorez pas le malaise croissant que ressent la haute fonction publique. La plupart des membres des corps représentés au sein du G16 n'acceptent pas de voir ainsi dévaloriser leur travail.

C'est pourquoi les membres du Groupe des Associations de la Haute Fonction publique sollicitent de votre bienveillance le réexamen de cette mesure. Ils demandent que la « monétisation » des jours de RTT soit effectuée sur la base de la rémunération réelle de chaque haut fonctionnaire concerné.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Pour le **Thierry AURAN**  
Président de l'Amicale  
du Corps de Contrôle des  
Assurances, *Patrick Mardrand*



**Fabrice DAMBRINE**  
Président du Syndicat des  
Ingénieurs du Corps des Mines



P./o **Daniel CANEPA**  
Président de l'association du Corps  
Préfectoral et des Hauts  
Fonctionnaires du Ministère  
de l'Intérieur



*Michel AUBOIN*

P/O **Marc CHABERT**  
Président du Syndicat des  
Juridiction Financières



P.O. **Thierry DUCLAUX**  
Président de l'Association des  
Ingénieurs des Ponts et Chaussées



Pour **Bernard EVEN** *Robert LE GOFF*  
Président du Syndicat de  
la Juridiction Administrative



P/O **Alain JACQUOT**  
Président du Syndicat des  
Administrateurs et des Inspecteurs  
Généraux de l'INSEE



**Jean LEMIERRE**  
Président de l'Association des  
Membres et Anciens Membres  
de l'Inspection Générale  
des Finances

P/O 

**Jean-Michel de MOURGUES**  
Président de l'Association des  
Magistrats et Anciens Magistrats  
de la Cour des Comptes

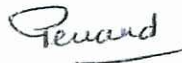


P/O **Bernard PECHEUR**  
Président de l'Association des  
Membres et Anciens Membres  
du Conseil d'Etat



*Alexandre LALLET*

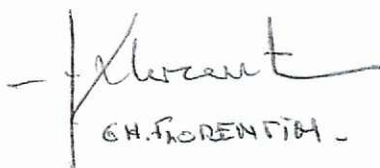
**Pascal PENAUD**  
Président du Syndicat des  
Membres de l'Inspection  
Générales des Affaires Sociales



**Claudine RENOU-FAGES**  
Présidente de l'Union Syndicale  
des Administrateurs Civils



P/c **Thierry TURLAN**  
Président du Syndicat National  
des Ingénieurs du Génie Rural,  
des Eaux et des Forêts



*G.H. FLORENTIN*

**Jean POULIT**  
Président du Groupe des  
Associations de la Haute  
Fonction Publique



**Pierre BOURGEOIS**  
Association des Inspecteurs  
Généralistes et Inspecteurs  
de l'Administration

